



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-045-2022-10

PUBLIÉ LE 20 OCTOBRE 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2022-10-18-00003 - Arrêté n°70/2022 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes "Ile-de-France" (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-10-18-00003

Arrêté n°70/2022 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes "Ile-de-France"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 70/2022

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France II »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Le dossier de candidature de Madame Espérie BURNET.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France II » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France II ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 18 octobre 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France II »

PREMIER COLLEGE

Personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Maxime WACK Jean-Louis BRESSON Aurélie GOUEL-CHERON Marie-France MAMZER	Pierre COLONNA Marine LARGEAU Julie BELLET
Médecins généralistes	
Claude MARTINAUX	René JACOB-VESTLING
Pharmaciens hospitaliers	
Christine BROISSAND	Thomas STERNJACOB
Auxiliaires médicaux	
Espérie BURNET	Flavien QUIJOUX

DEUXIEME COLLEGE

Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Jean-Claude DUPONT	Alex PARK
Personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Christian BALLOUARD A désigner	Jeannette GUEDMI A désigner
Personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Manon DE FALLOIS Floriane LHUILLIER	A désigner
Représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Chantal ARDIOT Monique SEHAN	Laurence GUEST